



## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 26 avril 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : Jean-Philippe SANTONI

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Éric JACQUET – Christelle RIVAT – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Anne-Charlotte DANNEEL – Lionel BRUNEL – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Sylvie GUINET (à Solange VENDITTELLI) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) – Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN) – Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES ..... 3
  - 1. GARANTIE D'EMPRUNT..... 3
- RESSOURCES HUMAINES..... 3
  - 2. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – PETITE ENFANCE.. 3
  - 3. SERVICES MUNICIPAUX ..... 4
  - 4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT ..... 5
- AFFAIRES SOCIALES ..... 7
  - 5. PLATEFORME – SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE, EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE..... 7
- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME..... 8
  - 6. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTION CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE ..... 8
  - 7. ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS..... 10
- ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE ..... 11
  - 8. MÉDIATHÈQUE ..... 11
  - 9. SERVICE ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE ..... 11
- INFORMATIONS..... 13
  - 1. Décisions du Maire..... 13
  - 2. Informations..... 14

**M. Serge BÉRARD** : Bonsoir chers collègues. Je vous propose d'ouvrir cette séance, tout d'abord en proposant un secrétaire de séance, qui pourrait être Jean-Philippe SANTONI ; merci. J'ai donc 6 pouvoirs :

- Guy BOISSERIN à Christine MARCILLIERE ;
- Sylvie GUINET à Solange VENDITTELLI ;
- Béatrice VERDIER à Michèle EYMARD ;
- Christiane CONSTANT à Lionel CATRAIN ;
- Isabelle WEULERSSE à Laurence BEUGRAS.
- Claude MARCOLET sera là dans quelques minutes mais en attendant c'est Anne-Claire ROUANET qui a son pouvoir.

Nous sommes 33 avec les 6 pouvoirs donc merci, notre Conseil est complètement représenté.

Je vous propose dans un premier temps d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars. Vous avez tous reçu j'imagine les documents de convocation et le PV en l'occurrence de ce Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce PV ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer à son approbation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Est-ce qu'il y aura des questions orales à l'issue de ce Conseil ? Non a priori, après la parole est libre.

**M. Lionel BRUNEL** : Je suppose qu'il n'y aura pas de questions puisque j'ai cru comprendre par un mail que nous avons reçu du Directeur de Cabinet que Monsieur GILLET nous donnerait des éclaircissements sur les problèmes de pollution.

**M. Serge BÉRARD** : Oui absolument. Si c'est la question, il y aura une réponse.

**M. Lionel BRUNEL** : Très bien.

**M. Serge BÉRARD** : En tout cas nous proposerons une présentation.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Cela pourra générer des questions quand même.

**M. Serge BÉRARD** : Ce sera certainement riche.

Je vous propose de lister les composants de ce Conseil municipal, donc l'ordre du jour : il y aura d'abord une garantie d'emprunt présentée par Agnès BÉRAL, ensuite deux délibérations proposées par Pierre FRESSYNET sur le tableau des emplois non permanents et sur la modification du tableau des emplois permanents ; une convention pour la mise à disposition de locaux pour le dispositif « MOBIL'AID » présentée par Marie DESCHESNE. Ensuite Jean-Philippe GILLET aura deux délibérations ; une qui porte sur un programme d'action contre le moustique-tigre qui ne va pas tarder à nous assaillir et Jean-Philippe GILLET nous proposera aussi une délibération concernant les achats de composteurs par les particuliers.

Nous aurons ensuite une délibération proposée par Anne-Claire ROUANET pour la vente de livres de la médiathèque et une convention avec « BRIGNAIS COMMERCES & VOUS » sera proposée par Éric JACQUET.

Nous aurons une présentation des décisions du Maire et parmi les informations une intervention de Jean-Philippe GILLET à propos des perfluorés. Il va donc venir nous éclairer sur un sujet qui est beaucoup discuté actuellement et qui effectivement nous préoccupe. S'il n'y a pas d'autres remarques ; voilà Claude MARCOLET est là donc le pouvoir pour Anne-Claire est réglé.

Je vais donner la parole directement à Agnès BÉRAL pour la garantie d'emprunt.

- **FINANCES**

1. **GARANTIE D'EMPRUNT**

HABITAT ET HUMANISME

Acquisition de 6 logements – 36 rue Général de Gaulle

**Rapporteur :** Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL :** Bonsoir à tous. Nous vous proposons dans ce rapport une demande de HABITAT ET HUMANISME pour une garantie d'emprunt. En fait il s'agit d'un transfert de patrimoine de 184 logements sur la Région AURA et Brignais est concernée par 6 logements au 36, rue du Général de Gaulle. Comme vous avez pu le voir peut-être dans le descriptif, c'est un PTP (Prêt pour Transfert de Patrimoine) pour un montant de 252 000 € (et des briquettes je dirais !) ; à savoir que le Département a voté cette garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant total, que la CCVG a également voté cette garantie d'emprunt à hauteur de 25%, hier d'ailleurs, et que nous vous demandons de garantir cet emprunt à hauteur de 63 125,25 €. C'est un prêt, alors vous avez le descriptif sur le rapport, sur 35 ans, à hauteur de 1,8% pour le taux d'intérêt.

Nous vous demandons d'accorder cette garantie d'emprunt pour HABITAT ET HUMANISME pour ces 6 logements à Brignais.

**M. Serge BÉRARD :** Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Agnès BÉRAL à propose de la rémunération des assistantes maternelles.

- **RESSOURCES HUMAINES**

2. **SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – PETITE ENFANCE**

RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE L'EAJE FAMILIAL ARC-EN-CIEL

Mise à jour

**Rapporteur :** Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL :** Le CCAS qui s'occupait de la petite enfance jusqu'en 2022 avait voté en 2020 les rémunérations des assistantes maternelles de l'Établissement d'Accueil familiale du jeune Enfant qui s'appelle l'ARC-EN-CIEL.

Sur le rapport, en début de rapport vous avez tous les types de rémunérations de ces assistantes maternelles, à savoir qu'elles sont en contrat à durée déterminée ou indéterminée, qu'elles dépendent du Code de l'action sociale et des familles, donc ce ne sont pas des fonctionnaires.

Il y a eu des évolutions depuis 2022, entre autres le point d'indice, les congés avec les 1 607 heures à effectuer donc le mieux est de vous présenter ; si vous avez les délibérations on vous montrera les différences. C'est une actualisation en fait de leur rémunération.

Ce qui a été changé, ce sont les taux horaires, le tarif des heures complémentaires et supplémentaires, les heures majorées, l'indemnité de nourriture et d'entretien et les congés payés. Donc les congés payés, nous avons adopté le système des 1 607 heures ; si vous voyez dans le tableau, c'est 5 fois le nombre de jour travaillés par semaine plus les deux jours de fractionnement plus les 6 jours de... ah voilà le tableau, c'est parfait.

**M. Serge BÉRARD** : Merci Clémentine.

**Mme Agnès BÉRAL** : Sur le salaire brut il n'y a aucun changement donc un fixe par rapport au nombre d'enfants accueilli, donc deux enfants ou trois enfants. Alors les heures complémentaires, justement la différence entre 2020/2022 et 2023 c'est une modification de 3,70 € à 3,83 €. Les heures majorées et indexées, également sur l'indice de la fonction publique territoriale donc qui passent de 4,625 € à 4,78 € ; le remplacement, il n'y a pas de différence ; l'indemnité de nourriture donc en fonction de l'inflation qu'il y a eue donc c'est passé de 6,10 € à 6,72 € dont 3,51 € pour l'indemnité de nourriture ; 3,21 € pour l'indemnité d'entretien. Donc 3,51 € pour l'indemnité de nourriture dont 2,58 € pour les repas et 0,93 € pour les goûters. La hausse aussi, la différence est pour les congés payés ; il y avait 33 jours dont les 2 jours de fractionnement et nous sommes passés au règlement intérieur de la collectivité ; vous voyez 5 fois le nombre de jours travaillés plus les deux jours de fractionnement et les 6 jours de RTT. Voilà les différences, les améliorations sur la rémunération des assistantes maternelles et c'est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Avez-vous des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

### 3. SERVICES MUNICIPAUX

#### TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

#### Créations et Renouvellement d'emplois d'apprentis

#### Rapporteur : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Il s'agit du tableau des emplois et des apprentis qui sont à renouveler ou à mettre en place pour la rentrée de septembre 2023. Actuellement le tableau des effectifs comporte 6 postes qui sont au Cabinet du Maire, aux espaces verts (2 apprentis), à la médiathèque, aux finances et à l'unité participation citoyenne. Il est proposé d'en créer 2 nouveaux qui iront à l'animation périscolaire et à la crèche collective.

Le projet de délibération vous rappelle l'intérêt pour les jeunes et pour la collectivité de ces situations de travail à temps partagé entre études et terrain. La rémunération est basée sur un pourcentage du SMIC, établie en fonction de l'âge et du cursus de formation des jeunes. Nous rappelons qu'ils ont droit aux tickets restaurant et à la prise en charge des frais domicile/travail, de la même façon que les agents.

Ces 8 postes ont été présentés et votés favorablement à l'unanimité en CST. Le sujet a aussi été vu en Commission n°1 le 4 avril dernier. Il vous est donc demandé d'autoriser le renouvellement de ces 6 postes préexistants et la création de 2 nouveaux pour la rentrée de septembre 2023, de les inscrire au tableau des effectifs et aussi évidemment de prévoir les crédits nécessaires au chapitre concernée du budget principal de la commune.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? C'est l'occasion pour moi de remercier tous les cadres de la collectivité qui justement encadrent ces jeunes parce que, mine de rien, cela prend du temps, cela demande de l'attention. C'est vrai que cela nous apporte un réel service mais sans l'investissement de l'encadrement des équipes le système ne pourrait pas donner satisfaction et comme nous l'élargissons cela veut dire que c'est satisfaisant pour tout le monde donc merci au nom du Conseil municipal.

Monsieur le Directeur général dans le cadre, bien entendu...

**MM. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, merci pour vos remerciements mais pour dire aussi que les apprentis participent pleinement et nous apportent aussi beaucoup mais vous le savez bien, donc c'est vraiment gagnant-gagnant.*

**M. Serge BÉRARD** : Parfait. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

#### **4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT**

##### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Création d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives (ETAPS)**

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Là il s'agit du poste d'ETAPS. Je rappelle qu'ETAPS veut dire Éducateurs Territoriaux dédiés aux Activités Physiques et Sportives. Cet ETAPS dispose du diplôme défini par le Code du sport qui est nécessaire à l'exercice de cette fonction. C'est une création neuve de poste puisqu'il n'existait pas auparavant au tableau des effectifs. Le contour du poste a été présenté lors des étapes budgétaires fin 2022, et ce poste sera rattaché à la branche sport de la DEJS. Ce sera un poste à temps plein et réparti sur trois types d'activités : d'un part la co-animation des activités sportives pendant le temps scolaire au niveau des trois écoles primaires publiques de Brignais et cela dans le cadre institutionnel qui dit que chaque enfant doit bénéficier d'au moins 3 heures de sport par semaine.

Deuxièmement, dans ses activités il y aura l'encadrement d'activités sportives pour les enfants pendant le temps périscolaire (sur le temps de midi donc) et les fins d'après-midis. Enfin, il pourra aussi encadrer les activités sportives pour différents publics lors des activités proposées par la Ville comme les « Sports en série » par exemple.

Cet emploi est ouvert sous la forme contractuelle pour une durée de 3 ans. A l'issue de ces 3 ans, il sera fait un bilan afin de décider de pérenniser ou non l'emploi.

Nous avons vu ce sujet en Commission n°1 le 4 avril et il vous est demandé d'autoriser la création de cet emploi non permanent à temps complet à compter de la rentrée de septembre 2023, de l'inscrire au tableau des effectifs et de dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 12 du budget principal de la commune.

**M. Serge BÉRARD** : Merci M. FRESSYNET. Des questions ?

**M. Lionel BRUNEL** : Bonsoir. Si j'ai bien compris, la première partie c'est dans le temps scolaire en renfort des éducateurs ; enfin pardon, des professeurs des écoles ?

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui.

**M. Lionel BRUNEL** : Et donc la deuxième partie c'est purement sur des activités ville qui seraient organisées sur des événements ?

**M. Pierre FRESSYNET** : Sur le temps périscolaire la deuxième partie.

**M. Lionel BRUNEL** : Il intervient sur le périscolaire aussi.

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui donc il y a des quotas de son temps, ça a été estimé à peu près...

**M. Claude MARCOLET** : Pierre, je peux peut-être apporter quelques précisions.

**M. Serge BÉRARD** : Si Pierre FRESSYNET en est d'accord.

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui, oui.

**M. Claude MARCOLET** : Il y a effectivement le temps scolaire donc là c'est en appui des enseignants effectivement, des instituteurs. D'ailleurs ça a reçu un accueil vraiment très très favorable et même enthousiaste on va dire ; c'est une chose qui était vraiment attendue. Ensuite le temps périscolaire, nous avons déjà aussi des associations qui interviennent ; donc là le but est vraiment de coordonner tout cela et d'avoir une cohérence avec tout ce qui est proposé et de dynamiser ; de travailler avec les écoles, avec les associations et vraiment d'organiser tout cela. Nous avons parlé des activités aussi dans le domaine de la ville donc nous avons les « Sports en série » mais pas que donc ; ce sont toutes les animations qui vont être lancées, que nous allons lancer par exemple à l'automne avec la Coupe du monde, l'année prochaine sur les JO, des animations diverses que l'on va faire. C'est également de travailler dans des sphères tout à fait autres comme « nos seniors », c'est pour travailler pour le handicap, voilà nous allons vraiment mettre en place ce poste pour que le sport rayonne un peu partout dans la ville et que ce soit effectivement dans les écoles, dans la ville, pour le public et puis pour des gens qui n'ont pas forcément toutes les capacités pour le faire, donc pour accompagner tout cela.

Nous avons également mis en place cette année le sport pour les agents. L'objectif aujourd'hui, alors c'est Raphaël GARIDOU qui se charge de ces éléments et nous pourrions certainement démultiplier cela également, donc il y a vraiment tout un champ important de possibilités. Nous allons démarrer, nous allons mettre en place, nous avons déjà de bonnes idées et l'objectif est vraiment de venir faire du sport à Brignais.

**M. Lionel BRUNEL** : Si je ne me trompe pas, effectivement c'est un cadre B donc nous sommes plutôt sur la conception que sur la réalisation. Sur le temps périscolaire par exemple, c'est quelqu'un qui va intervenir devant les enfants, faire de la conception, de la réorganisation, concevoir des séances, aider justement les éducateurs que nous avons des difficultés à trouver.

**M. Claude MARCOLET** : Sébastien, si tu veux, sur la partie temps scolaire.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Oui sur la partie temps scolaire il y a donc, comme ça a été très bien dit, deux temps : le temps scolaire encadré par l'Éducation Nationale et l'Éducation Nationale d'ailleurs demande, dans la mesure du possible, à ce que les communes aident les ETAPS pour venir en soutien aux professeurs des écoles. Comme l'a dit Claude, c'était vraiment quelque chose d'attendu. Sur le côté périscolaire, ça va nous permettre justement, comme vous le dites, d'amener une expertise pour nos animateurs pour concevoir les activités, pour aussi avoir de temps en temps un... Il sera sur place donc nous aurons un renfort aussi de personnel mais il va pouvoir coordonner les actions et des plannings sur l'année avec des projets sportifs qui seront coordonnés.

**M. Lionel BRUNEL** : Ok.

**M. Serge BÉRARD** : J'ajoute que nous faisons un recrutement (une femme ou un homme) qui apporteront aussi leur propre histoire, leur propre contribution, leur propre expérience et il est certain que sur un poste nouveau de cette nature, nous allons aussi humblement apprendre et voir, faire une expérience, qui, nous n'en doutons pas, sera utile. Nous savons d'ores et déjà que le temps de l'agent va être complètement utilisé et reste à définir comment on l'optimise, ce temps-là.

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 5. PLATEFORME – SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE, EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE**

- DISPOSITIF « MOBIL'AID »

- Convention pour la mise à disposition de locaux

- Rapporteur** : Marie DECHESNE

**Mme Marie DECHESNE** : Bonsoir à tous. Nous sommes sur un dispositif qui s'appelle « MOBIL'AID » et il s'agit en fait de permettre à ce nouveau partenaire de pouvoir proposer des permanences à la Plateforme « Emploi et Cohésion Sociale » en complément de tout ce qui est déjà existant. Nous savons que la mobilité est un frein majeur à l'accès à l'emploi sur notre territoire et « MOBIL'AID » est en fait un acteur de l'accompagnement à la mobilité. Il travaille avec la réalisation de diagnostic individuel et ensuite il permet de passer sur des ateliers collectifs pour aller jusqu'à la réalisation d'un trajet en condition réelle pour que les personnes qui n'ont pas l'habitude de se déplacer ou qui ne connaissent pas bien l'offre de déplacement sur nos communes puissent découvrir l'ensemble des zones géographiques sur lesquelles il peut postuler.

En 2022 il y a 80 personnes qui ont été accompagnées sur le Département du Rhône et c'était principalement sur le nord du Département. Désormais, ils ont une capacité qui a été augmentée de 10 personnes et du coup ils nous ont proposé d'intervenir aussi sur notre commune à Brignais donc nous leur proposons d'assurer des permanences à la Plateforme deux demi-journées par mois, deux jeudis matin par mois. Nous leur proposons aussi de pouvoir accéder à la salle de réunion s'il y a des ateliers collectifs à réaliser. Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai que ça peut paraître simple de se déplacer mais ça ne l'est pas autant que ça. Il y a plein de formules qui se développent ; j'en profite pour rappeler le système « Taxi », système de covoiturage qui vient de s'installer, qui est piloté par la CCVG donc pour faire bénéficier les salariés, les entreprises notamment ; qui ne commence pas si mal d'après ce qu'on m'a dit, nous suivons bien entendu cette expérience. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur cette délibération ? Nous allons donc accueillir « MOBIL'AID » si vous en êtes d'accord ; vous allez voter pour me le dire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 6. MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTION CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE, LA VILLE DE BRIGNAIS ET L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE POUR LA DÉMOUSTICATION (EID)

Autorisation de signature

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Bonjour à tous. Cette délibération que je vais porter concerne la mise en place d'un programme d'action contre le moustique-tigre et plus particulièrement sur la convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Rhône, la Ville de Brignais et l'Entente Interdépartementale de la Démoustication, plus connue sous le sigle EID.

Depuis plusieurs années, vous avez tous constaté que le moustique-tigre devient de plus en plus prégnant et colonise de plus en plus notre commune. Dans la continuité de l'année précédente, nous souhaitons continuer notre action de collaboration avec l'EID et le Département du Rhône pour lutter le plus efficacement possible contre cette nuisance.

Depuis sa création, l'EID Rhône-Alpes dispose d'une expertise technique et scientifique qui est reconnue. Elle assure les opérations de prospection, traitements, travaux et contrôles contre les « vecteurs » pour l'ARS donc c'est déjà un signe de référence dans tout le Département et la Région.

En dehors des interventions destinées à prévenir la transmission de virus par le moustique-tigre, la lutte contre cette espèce passe par la mise en place d'un plan de gestion associant communication, formation et modification des comportements.

Afin de permettre l'accompagnement de la commune dans la réalisation de son programme d'actions contre ce moustique, nous proposons de renouveler cette convention entre le Conseil Départemental du Rhône, la Ville de Brignais et l'EID. Il en existait une bien sûr en 2022.



Ces actions doivent être reconduites cette fois-ci non pas sur 1 an mais sur 2 ans, donc sur 2023 et 2024, et feront l'objet de la convention qui étaient jointes en annexe et que vous avez pu consulter.

Sur l'aspect financement, le coût de la convention annuelle est de 2 814 € et la répartition se fait à parts égales entre la commune et le Département, ce qui fait 1 407 € pour chaque partie.

Le coût est réparti suivant ces deux entités et sera facturé en fonction des actions réalisées. Vous avez pu voir dans la convention qu'il y avait un certain nombre d'actions qui étaient listées avec le coût associé et ces actions ne seront facturées que si elles sont actées.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, d'indiquer que le financement de la convention annuelle est de 2 814 € avec répartition en parts égales et de dire que les crédits nécessaires seront prélevés sur une ligne budgétaire au chapitre 011- compte 611020 du budget principal de la commune et à la fois pour l'année 2023 mais aussi pour l'année 2024.

Si vous avez des questions je peux apporter quelques précisions donc ça c'est la convention qui nous aidera à développer la sensibilisation des concitoyens et apporter de l'aide aux habitants de la commune. En parallèle, nous renouvelons l'opération de vente à prix coûtant de piège à moustique et donc les deux actions prochaines seront une conférence avec l'EID sur la sensibilisation à la lutte contre le moustique-tigre qui aura lieu le 9 mai à 20h et la distribution des pièges se fera le 13 mai donc le samedi 13 mai au matin et, au préalable, les personnes intéressées doivent se manifester auprès de l'accueil de la Mairie pour passer commande donc c'est ouvert et peuvent passer commande de ces pièges qui sont vendus à prix coûtant de 25 € pièce et peuvent en commander au maximum 2.

**M. Lionel BRUNEL** : Pour les gens qui suivraient cela sans avoir les délibérations, nous sommes bien d'accord que la doctrine de l'EID ne s'est pas modifiée. Ils ne font du traitement de démoustication qu'à partir du moment où on a un cas autochtone de dengue ou de chikungunya ? Ça ne comprend pas de traitement comme beaucoup de gens pensent, chimique, large sur la ville.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui et je ne suis pas sûr que ce soit l'EID qui fasse le traitement parce que c'est l'ARS qui déclenche sur signalement ces opérations. Je ne suis pas sûr que ce soit l'EID qui effectue le traitement.

**M. Lionel BRUNEL** : A une époque c'était eux mais ça a peut-être du changé.

**M. Serge BÉRARD** : Alors il y a eu l'année dernière, je crois à Vourles, un traitement extrêmement lourd de cette nature (ça ne rigole pas, on arrive avec les équipements) ; M. BLAIN ?

**M. Philippe BLAIN** : *Oui, originellement c'est l'EID qui intervenait en direct, là il joue un rôle de relais mais l'assertion de M. BRUNEL est exacte, c'est-à-dire lors de cas autochtone, virus, chikungunya, dengue et zika.*

**M. Lionel BRUNEL** : Oui il m'en manquait un effectivement donc là nous sommes sur des actions qui sont purement sur des sensibilisations auprès de la population.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Tout à fait.

**M. Lionel BRUNEL** : Ce qui est déjà très bien.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

## 7. ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS

### PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

#### Modification de l'enveloppe

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je vais poursuivre sur une autre délibération qui concerne l'achat de composteurs par les particuliers et plus particulièrement la participation financière de la ville et c'est une modification de l'enveloppe.

Cette délibération vient compléter celle que nous avons portée au Conseil municipal du 18 janvier de cette année qui allouait une enveloppe de 2 100 € pour une aide à l'achat de composteurs auprès du SITOM. Cette année la différence était que c'était un pourcentage du prix d'achat donc il y avait deux modèles. Le but est d'inciter de plus en plus de personnes à composter et à se préparer à la fameuse loi qui va imposer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'éliminer ses bio déchets et de les sortir des poubelles « grises ».

Autant l'année dernière l'engouement sur les composteurs n'avait pas été extraordinaire parce que, compte tenu d'une pénurie de bois, les composteurs n'étaient plus en bois comme habituellement mais en plastique recyclé ce qui avait fait chuter...et du coup l'année dernière nous n'avions pas consommé la totalité de l'enveloppe.

Cette année nous sommes revenus à une fourniture de composteurs en bois et le succès est tel qu'au bout d'un trimestre nous avons consommé en gros les deux tiers de l'enveloppe.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'augmenter légèrement l'enveloppe en récupérant le non consommé de l'année dernière.

Il est demandé de préciser que la subvention sera accordée jusqu'à épuisement de l'enveloppe 2023, augmentée de celle restante de l'année 2022 et plus précisément de dire que les crédits nécessaires ; dépenses relatives de 3 630 €, donc les 2 100 € qui ont été votés en janvier et qui était l'enveloppe prévue pour 2023, auxquels seront rajoutés les 1 530 € de 2022 qui n'avaient pas été consommés, ce qui permettra de servir un peu plus de nos concitoyens.

Pour information, il a été distribué cette année 22 composteurs de 300 litres et 26 de 600 litres au bout d'un trimestre.

C'est le cas de Brignais mais c'est aussi le cas des autres communes de la CCVG. Voilà, si vous avez des questions complémentaires.

**M. Serge BÉRARD** : Donc nous vous proposons d'augmenter le budget pour que nos concitoyens soient bien servis en composteurs. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 8. MÉDIATHÈQUE**

- VENTE DE LIVRES ET REVUES RETIRÉS DES COLLECTIONS**

- Modification du tarif

- Rapporteur : Anne-Claire ROUANET**

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Bonsoir. Il s'agit d'une délibération qui vise à modifier le tarif des ventes de livres et revues retirés des collections. Comme vous le savez, chaque année la médiathèque pratique une opération dite de « désherbage », c'est-à-dire qu'on retire des collections, les livres et les revues qui sont devenus obsolètes et qui sont abîmés également. Conformément à la charte documentaire de la médiathèque, ces documents peuvent être cédés donc ceux qui sont en bon état, pour le moins, dans des écoles, à certaines associations, pour les boîtes à livres également ou alors ils peuvent également être pilonnés ou enfin vendus.

Nous avons déjà une délibération qui date du 6 décembre 2018 dans laquelle il était précisé que la vente de ces documents se faisait au tarif de 2 € pour le lot de 5 documents donc livres ou revues, BD confondus et chaque livre ou revue concernés étant estampillé autorisé à la vente. Il y a eu également une délibération en septembre 2020 dans laquelle nous précisons que les documents non vendus sont ensuite pris en charge par RecyclLivres qui permet de recycler ces livres.

Il est proposé d'augmenter le tarif et la quantité du lot, c'est-à-dire de passer à 3 € les 6 documents. La Commission n°4 a vu ce dossier le 5 avril dernier et il vous est demandé de valider cette modification de tarifs et de taille de lots pour tout ce qui sera retiré des collections. Avez-vous des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous allons conclure ces délibérations par la signature d'une convention ; proposition de convention avec « BRIGNAIS COMMERCES & VOUS » ; Éric JACQUET.

- 9. SERVICE ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE**

- ASSOCIATION « BRIGNAIS COMMERCES & VOUS »**

- Signature d'une convention de partenariat

- Rapporteur : Éric JACQUET**

**M. Éric JACQUET** : Bonsoir. La Ville de Brignais souhaite accompagner le commerce local en aidant l'association des commerçants et pérenniser et développer ses activités et ce, afin de dynamiser le commerce et l'artisanat sur l'ensemble de la ville, développer l'attractivité commerciale de Brignais, associer et impliquer les commerçants de Brignais dans la politique d'animation de la ville, notamment à travers différentes manifestations comme la Fête des Lumières, la Fête de la musique, la Régalade ; disposer aussi d'un interlocuteur représentatif du monde du commerce.

Pour ce, il faut une convention et cette convention est proposée dont l'objet est de fixer les modalités de partenariat entre la ville et l'association. Le partenariat se concrétise par la détermination d'objectifs, d'actions à réaliser et des moyens alloués par la ville suivant les règles fixées par la présente convention.

La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 5 avril 2023. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre le ville et l'association « BRIGNAIS COMMERCES & VOUS ».

**M. Serge BÉRARD** : Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Lionel CATRAIN** : Bonsoir. J'avais une question concernant l'article 5 de la convention. Je me demandais s'il n'était pas intéressant que l'association fasse des comptes rendus de ses actions auprès de la Commission n°4 a minima, pour que nous sachions un peu ce qu'ils font, ce qui se fait car qu'ils rendent compte au Maire et à l'élue en charge, très bien mais que tous les élus du Conseil soient informés, ça me paraît important aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Alors au-delà de ça même je dirais, et c'était le cas il y a quelques jours, quelques semaines en Commission générale, je pense nous nous engagerons à ce qu'il y ait un retour en Commission générale comme il y en a eu récemment, au pire en Commission n°4 mais si possible en fonction de notre agenda, en Commission générale. Je crois qu'effectivement c'est important et c'est ce que l'on souhaite finalement dans toutes nos conventions. Il ne suffit pas de mettre d'accord sur un projet, encore faut-il vérifier qu'il a été mis en œuvre et je pense que les commerçants en sont conscients mais nous retenons cette remarque bien sûr.

**M. Lionel BRUNEL** : J'ai cru comprendre que la somme qui est allouée par la convention serait finalement attribuée en fonction d'événements réalisés ; par contre nous ne les connaissons pas forcément d'avance, c'est-à-dire que la convention n'est pas forcément comme nous l'avons vu, par exemple pour les associations musique ou autres comme quelque chose...une convention de moyens et d'objectifs. C'est une somme qui est allouée et ensuite nous voyons la distribution de cette somme en fonction des projets qui seront présentés dans le futur. Est-ce cela ou ai-je mal compris ?

**M. Éric JACQUET** : Oui c'est un peu cela en sachant que la convention est valable pendant 3 ans donc nous ne connaissons pas les projets de l'association pendant 3 ans. Nous connaissons, ils nous les ont présentés en Commission générale, leurs projets pour 2023 ; la Régalade, que tout le monde connaissait dont le 16 septembre si je ne me trompe pas et ensuite il y a d'autres projets qu'ils devaient présenter ce soir mais nous avions un « after-work », nous étions obligés de partir avant. Par contre nous n'allons pas connaître ceux de 2024 et, de toute façon chaque année, il y a une nouvelle demande de subvention qui est faite ; différente de celle allouée en 2023.

**M. Serge BÉRARD** : La convention sert de cadre général et chaque année nous allons revoter de toute façon le montant de la subvention comme nous le faisons avec toutes les associations.

**M. Lionel BRUNEL** : D'accord donc nous n'avons pas forcément attribué un montant par action sur cette année.

**M. Serge BÉRARD** : Non.

**M. Lionel BRUNEL** : C'est au gré de...

**M. Serge BÉRARD** : Nous sommes dans un partenariat qui, à un moment donné, a considéré que pour atteindre nos objectifs de participer à l'animation de la ville ; on sait à quel point les commerçants sont importants dans notre commune et à chaque fois, j'en parlais encore ce soir avec des gens de l'extérieur, la Ville de Brignais, dans toutes les villes du secteur même parmi les villes de la Métropole, est quand même fortement mise en valeur par son commerce extrêmement présent donc nous avons le souci d'accompagner cette activité commerçante et nous avons à définir un forfait, d'une certaine manière pour l'instant, qui méritera d'être ... Nous sommes à la deuxième année de partenariat et au fil de l'eau nous pourrions voir évoluer cette somme en fonction de leur demande. Il y a derrière cela des budgets qui sont proposés et un travail qui est fait sur la convention.

S'il n'y a pas d'autres questions, alors heureusement qu'il y avait un Conseil municipal ce soir car je crois qu'il y avait un « after-work » dans une cave qui s'est installée récemment dans un autre endroit de la commune. Nous vous avons sauvé la vie là, peut-être. En tout cas, c'est vrai que globalement on peut dire qu'après deux années de fonctionnement en années pleines, nous sommes plutôt satisfaits de ce qui se met en place même si ce n'est pas facile pour l'équipe du Conseil d'administration que l'on peut remercier pour son investissement qui arrive à animer, je crois que ce soir ils étaient une quarantaine par exemple, parce que ça aussi, l'animation, l'échange que les commerçants peuvent avoir ; nous les encourageons à ces échanges parce que ça participe à la dynamique et à des projets communs parfois grâce à l'existence de l'association.

S'il n'y a pas de questions ou remarques, je vous propose de passer au vote pour adopter cette convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup. Nous allons passer aux décisions ; M. BLAIN, je vais vous donner la parole.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance ; quelques éléments auxquels vous êtes bien accoutumés, qui reviennent mensuellement.*

*Le 15 février 2023, donc vous voyez qu'il y a 4 décisions du Maire qui ont le même objet mais pour des sous-ensembles différents. Il s'agissait de solliciter des subventions auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) donc du Département du Rhône. Je vais les décliner : sollicitation d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets 2023 du « Fonds public et Territoires », que vous connaissez, pour une action qui s'intitule « Quartiers d'été à Brignais » ; sollicitation d'une subvention toujours dans ce même cadre pour l'action FIJ « Fonds d'initiative jeunes » ; une troisième pour l'action « Ludothèque itinérante » à partir de la Ludothèque Inter'Lude qui se déplace en divers lieux de la commune et une quatrième, toujours dans le même cadre d'appel à projets du « Fonds public et Territoire » pour une action que vous connaissez, vous avez déjà délibéré sur celle-ci ; elle s'appelle « Moi aussi ! » et c'est sous-titré plateforme pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap pour l'accès aux loisirs et à la culture » et Michèle EYMARD avait eu l'occasion de vous présenter des dossiers y afférents.*

*Ensuite le 7 mars 2023, c'est tout à fait autre chose, le co-contractant de la collectivité c'est la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la CCVG. Pour sous-titrer les choses, vous vous souvenez peut-être que notre ancien chef de poste Police municipale occupait un logement de fonction au 18, rue du Stade en étage, d'un bâtiment qui est par ailleurs affecté à des activités sportives, et donc il s'agit de mettre à disposition, à la demande de la CCVG, le logement en cause, situé, je me répète, 18, rue du Stade, durant la réhabilitation de la caserne de gendarmerie de Brignais puisque c'est pour le mettre à disposition d'un gendarme. Le revenu on va dire, le loyer mensuel est de 1 150 € multiplié par 12, pour avoir un annuel ; il sera payable à terme échu et donc il a pris effet, la décision est quasi concomitante de l'investissement des lieux par le gendarme en question ; c'est un Monsieur.*

*Le 29 mars 2023, un marché a été conclu par décision du Maire avec une agence de communication avec laquelle nous avons déjà travaillé, qui s'appelle « Du Bruit au Balcon » et ça porte sur le marché de mise en page et d'impression du journal municipal et de divers supports de communication. En fait c'est un ajout avenant d'une prestation supplémentaire : abonnement annuel pour « Outil collaboratif – Échanges et corrections » ; c'est une petite prestation supplémentaire, vous en notez le montant, nous avons mis HT, c'est pléonasmique puisqu'en haut de colonne vous avez monté entre parenthèses hors-taxes pour 1 250 € sur l'année 2023. Je ne sais pas s'il y a une troisième feuille, non. Merci.*

**Mme Agnès BÉRAL** : Excusez-moi, les 1 150 € de loyer c'était bien TTC ; avec les charges comprises ?

**M. Philippe BLAIN** : A ma connaissance, sous réserve de vérification, c'est... Je n'en sais rien. Il faut savoir avouer son ignorance, ça permet de valoriser son savoir lorsqu'on sait ; j'ai un doute. Merci Agnès de poser la question en direct. Clémentine HOCHART va peut-être venir à mon secours.

**Mme Clémentine HOCHART** : C'est ça ; je vais apporter un élément en complément. Les charges ne sont pas intégrées puisque c'est considéré comme une redevance et non pas comme un loyer.

**M. Serge BÉRARD** : Tout est pris en compte donc.

**M. Philippe BLAIN** : Voilà pour les décisions du Maire.

**M. Serge BÉRARD** : Merci M. BLAIN. Nous allons aborder le sujet des perfluorés qui est un sujet que nous prenons très au sérieux, d'abord parce que nous sommes tous concernés ; nous reviendrons sur l'impact éventuel sur la santé de cet élément mais en tout cas nous sommes tous sensibles à cette question-là et beaucoup de Brignairots également qui nous sollicitent, donc nous avons fait un travail et je remercie Jean-Philippe GILLET de s'être mobilisé sur cette question. Il va nous présenter l'état des lieux avec un vrai travail d'enquête pour faire le point d'une situation dans laquelle il y a beaucoup d'intervenants et nous serons amenés à en parler. En tout cas voilà où l'on en est aujourd'hui du point de vue de notre action municipale.

## 2. Informations

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je vais vous parler des PFAS ; PFAS est l'abréviation de la dénomination chimique anglaise (Per and Polyfluoroalkyl Substances) donc tout le monde parle de PFAS ; nous avons adopté la nomenclature anglaise comme souvent dans les termes scientifiques.

Si vous vous souvenez, en novembre j'avais eu une petite intervention déjà sur ce sujet et j'avais déjà présenté ce document. Je le représente parce que c'est quand même un peu la clé de voûte de ce sujet pour en expliquer la complexité.

Sous cette dénomination PFAS, nous regroupons environ 4 000 composés chimiques qui existent ; alors bien sûr ils ne sont pas utilisés...les 4 000 n'ont pas un usage important. Pour ceux qui atteignent des tonnages importants, nous tombons sur un nombre plus réduit mais, au moins, cela veut dire que cette famille est très importante.

Deuxième point qu'il faut bien savoir, c'est que ces composés sont synthétiques, c'est-à-dire qu'ils n'existent pas dans la nature, c'est une création purement de l'homme et, une des conséquences, c'est que du coup la nature n'est pas capable de les biodégrader comme la plupart des produits qui existent dans la nature.

Pour entrer un peu dans le détail, vous avez une famille là en-dessous, vous avez la trame des atomes de carbone noir donc si je ne trompe pas il y en a 8 et nous sommes sur une chaîne carbonée en C8. Dans ce cas-là les points verts représentent les atomes de fluor alors que dans la nature habituellement ce sont des atomes d'hydrogène et c'est ce qui fait toute la différence pour la biodégradation de ces molécules. La partie rouge c'est que généralement les PFAS ont une chaîne perfluorée et à l'extrémité vous avez une fonction. La plupart du temps dans les produits que l'on cible le plus dans nos analyses, ce sont des fonctions acides mais la résistance est due vraiment à la chaîne perfluorée où il n'y a aucun angle d'attaque pour les micro-organismes habituellement utilisés pour dégrader les molécules.

Ce sont des produits qui existent depuis les années 50 – 60 et très rapidement, les scientifiques de l'époque avaient mis en avant d'excellentes propriétés, en particulier les propriétés antiadhésives ; une résistance de ces molécules à la température et aussi, surtout, ce qui a conduit à un certain nombre d'applications c'est une très grosse hydrophobicité donc une résistance à l'eau.

On dit hydrofuge ou hydrophobicité dans sa propriété ; donc les applications, ce sont les trois propriétés principales et il en découle une multitude d'implications. Il y a les applications industrielles donc des sites, par exemple ceux qui sont ciblés comme ARKEMA et DAIKIN qui utilisent ces produits comme adjuvants pour synthétiser d'autres produits ; ils les utilisent à hauteur de quelques pour cent pour synthétiser d'autres produits, en particulier des polymères fluorés mais qui n'ont pas ces toxicités-là et qui servent dans de nombreux revêtements pour faire des tuyaux, le « téflon » par exemple ; enfin le « téflon » c'est une autre société qui fabrique ça, ce ne sont pas les sociétés du bord du Rhône et d'autres polymères fluorés qui servent en particulier dans les batteries.

Alors les autres produits, ce qui complique, c'est qu'il y a tout un tas d'usages au quotidien par tout le monde puisque de nombreux textiles, les textiles techniques, tout ce qui est imperméabilisant, auto-respirant en contiennent ; les emballages alimentaires donc c'est tous les emballages qui ne prennent pas la graisse ou qui résistent à l'eau, surtout dans la distribution des « fast-foods » et tout cela. Souvent les emballages en contiennent ; les ustensiles de cuisine, tout ce qui était revêtement comme les poêles, les casseroles qui avaient une bonne résistance c'est de moins en moins utilisé mais dans les années 80-90 ça a été beaucoup utilisé.



Alors ce ne sont pas le PFAS qui sont purement dans ces produits mais les matériaux qui ont été conçus pour ces ustensiles peuvent contenir des PFAS parce que cela a aidé à la synthèse de ces polymères fluorés.

D'autres applications : les cosmétiques, ça peut rentrer dans les cosmétiques, les mousses anti-feu donc ce sont des produits qui étaient utilisés pour éteindre des grands feux d'hydrocarbure, en particulier le grand feu qui a eu lieu à Port Édouard Herriot donc ce sont souvent des aides pour éteindre le feu à cause de la résistance chimique.

En résumé, cela veut dire qu'il y a une multitude d'applications, aussi bien par des simples personnes que par des industriels. Bien sûr les quantités ne sont pas les mêmes mais multiplié par un grand nombre de population, ça peut contribuer aussi.

Si nous passons au « slide » suivant, j'ai essayé de refaire un peu un historique en se plaçant plus sur ce qui était de la commune de Brignais. Le sujet a vraiment démarré en mai 2022 suite à la diffusion d'un reportage d' « Envoyé Spécial » sur France 2. C'était une étude journalistique du journaliste Martin BOUDOT et pour son équipe « Vert de Rage » ; je ne sais pas si vous avez vu cette émission ou si ça vous rappelle quelque chose ?

Ces journalistes avaient fait différents prélèvements qu'ils avaient fait analyser en laboratoire en Hollande et ils avaient conclu qu'il y avait en particulier sur le bassin aval du Rhône en allant vers le barrage et en-dessous de Pierre-Bénite, une pollution avec ces PFAS alors qu'elle existait très peu ; les teneurs étaient très faibles, avant la Ville de Lyon, au nord. Du coup dans la foulée, la DREAL qui est le bras armé de l'État pour ce genre de prospection a mené des investigations, a lancé des analyses sur l'eau. Il y avait aussi des analyses sur les terrains à proximité des usines de la vallée de la chimie. La commune de Pierre-Bénite, associée à d'autres communes riveraines des sites industriels (Oullins, La Mulatière, Saint-Genis-Laval, Irigny et Vernaison) a mandaté aussi un groupe, ANTEA GROUP, pour la réalisation d'analyses complémentaires pour avoir une idée un peu plus précise de la situation.

En octobre 2022, il y a eu une réunion publique organisée par la Mairie de Pierre-Bénite qui a restitué tous ces premiers résultats, les résultats d'ANTEA GROUP, les résultats de la DREAL et de l'ARS donc c'était assez complet.

En janvier 2023, suite à des analyses réalisées sur des œufs de poules élevées par des particuliers de Pierre-Bénite et d'Oullins, la Préfecture a émis un avis de non-consommation des œufs et des volailles sur ces deux communes. Par mesure de précaution, ça a été étendu à deux communes qui étaient à côté, Irigny et Saint-Genis-Laval. Pourquoi les œufs ? Car de par leur nature chimique, les œufs ont tendance à concentrer un peu plus ces PFAS donc ça c'était le premier avis rendu.

A ce moment-là nous avons commencé au mois de février et mars à réfléchir de notre côté parce qu'on se disait ; Saint-Genis-Laval, c'est à côté de chez nous, qu'est-ce qu'il en est à Brignais ?

On recevait aussi un certain nombre de questions de citoyens qui s'alertaient à juste titre donc nous avons commencé à nous renseigner pour faire nos propres analyses sur des œufs de la commune pour avoir une vision réelle de la situation.

Et, le 3 avril, est tombé un nouvel avis de la Préfecture qui, suite à de nouvelles analyses donc ils ont



refait des analyses d'œufs et ils ont élargi sur les communes d'Irigny et Saint-Genis-Laval où ils ont retrouvé des concentrations anormales dans un certain nombre de cas.

Du coup, ils ont une fait une nouvelle préconisation à partir du 3 avril 2023 qui élargit ces mesures de précaution, donc non-consommation des œufs et de la consommation de la chair des poules à 12 autres communes dont Lyon 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> (cela compte pour un ou deux selon...) Solaize, Sainte Foy lès Lyon, Feyzin, Vourles, La Mulatière, Chaponost, Francheville, Saint Fons, Brignais, Charly et Vernaison. La CCVG est donc concernée par 3 communes (donc c'est un peu bizarre...) : Chaponost, Brignais et Vourles. Il n'y a pas Millery mais c'est ce qui a été défini.

Nous pouvons passer au « slide » suivant pour voir cette nouvelle alerte de la Préfecture, quelles sont les conséquences pour nous. Déjà, vous étiez peut-être tous au courant ; avec ma collègue, Christine MARCILLIERE, nous nous étions lancés, avec l'aide du SITOM dans une distribution de poules pour consommer les bio déchets.

Nous avons 40 inscrits et 80 poules de placées et du coup nous avons tout arrêté parce que, certes nous donnons un moyen aux gens pour consommer les bio déchets mais après s'ils ne peuvent plus consommer les œufs, qui étaient aussi un des versants du projet, donc du coup nous avons suspendu cela, et nous avons arrêté le jour de l'arrêté de la Préfecture.

Ensuite, nous avons eu une réunion en visio avec la Préfecture pour voir quelles étaient les conséquences de cette deuxième alerte. La Préfecture nous a annoncé, 3-4 jours après l'arrêté, la mise en place d'un plan de prélèvement d'œufs de poules pondeuses de particuliers sur Brignais. Lors de la visio ils nous ont dit qu'ils reviendraient vers nous sous quinzaine. L'échéance était vendredi dernier donc j'ai relancé et ils m'ont dit : « oui, ça tient toujours mais le plan d'expérimentation est en confirmation par l'ARS ; en validation par l'ARS » donc je pense qu'ils vont revenir très prochainement vers nous.

Déjà, nous avons une liste d'au moins 10 foyers éleveurs de poules qui nous proposent leurs œufs donc l'idée est, en fonction du nombre d'analyses qui seront proposées par la Préfecture, de « taper » dans cette liste pour prendre et essayer d'avoir une répartition géographique la plus complète ; ne pas viser qu'un seul quartier et essayer d'avoir à peu près tous les quartiers de Brignais représentés. Là nous sommes dans l'attente de la Préfecture ; normalement ça devrait venir sous peu.

Alors il y avait aussi le cas des élevages. A Brignais nous ne sommes concernés que par un élevage et dans ce cas-là le prélèvement a été fait dans les 3-4 jours qui ont suivi l'avis émis par la Préfecture donc les prélèvements ont été faits et les analyses sont en cours. Pendant ce temps-là, normalement la commercialisation des œufs n'est pas suspendue mais il se trouve que l'élevage en question était en cours de renouvellement de ces volatiles, du coup il n'y a pas de production d'œufs. Aussi, on nous a posé la question, quid des élevages ? Les gens qui achètent des œufs...est-ce que l'on peut acheter des œufs ? Pour l'instant, la Préfecture émettra un autre avis en fonction des résultats sur les élevages.

Ce qui est dit, c'est que les élevages sont beaucoup plus contrôlés. La Préfecture dit : « sur un élevage, les gens élèvent avec une nourriture contrôlée et une traçabilité plus importante » alors qu'un particulier, nous n'avons pas la maîtrise de ce qu'on lui donne à manger, si elle gratte la terre, quel aliment on lui donne, comment on lui met de l'eau donc c'est une des différences entre les deux cas.

Sinon, au niveau de la commune, du fait de cette extension de périmètre, nous sommes en lien avec la Préfecture pour suivre l'évolution des analyses alors qu'avant c'était surtout Métropole ; nous n'étions pas trop impliqués ; c'était par notre simple suivi que l'on pouvait suivre les choses alors que là nous sommes vraiment intégrés à la démarche sur l'information avec la Préfecture.

Dernier point, donc Monsieur le Maire a décidé de réactiver le Conseil de veille sanitaire qui avait été mis en place pour le Covid et pour suivre ; le sujet est totalement différent mais c'est aussi un sujet de préoccupation de santé donc il y aura une réactivation de ce Conseil de veille sanitaire.

Si nous passons au « slide » suivant, je rappelle ce résultat là nous sommes plus sur la question de l'eau potable. Je vous avais présenté en novembre un résultat, vraiment au tout début sur juillet 2022 donc nous voyons Brignais et la somme des PFAS était de 104. Je rappelle l'unité, ce sont des nanogrammes par litre ; pour préciser, ce sont des milliardièmes de parties par rapport au litre donc c'est très peu mais néanmoins il y en a. Microgrammes c'est millièème par partie et nanogramme c'est milliardième par partie.

La norme c'est qu'actuellement, alors nous y reviendrons dans le dernier « slide », donc nous pouvons anticiper, nous sommes juste, c'est 104 et ça serait 100 nanogrammes mais la norme n'est pas encore validée ; c'est une préconisation. C'est une norme européenne mais qui doit être transcrite dans la loi française.

**M. Serge BÉRARD** : Nous n'avons pas de norme aujourd'hui.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Aujourd'hui en France il n'y a pas de norme (j'ai fait un petit volet). Ensuite, « slide » suivant, j'ai essayé de synthétiser dans les tableaux de mesure qui sont disponibles, j'ai essayé de reprendre différentes analyses qui ont été faites en septembre 2022, décembre 2022 et mars 2023. Quand ils font des analyses sur l'eau, ils font des analyses sur les 20 PFAS les plus souvent rencontrés. Dans ces 20 PFAS, il y en a 4 qui sont particulièrement suivis parce que ce sont ceux sur lesquels nous avons plus de données épidémiologiques et qui sont, a priori, les plus à risques. Vous avez les 20 et nous voyons qu'il y a une certaine variabilité. La première mesure pour l'analyse de 2022, vous avez l'analyse qui sortait sur la nappe ; refoulement, cela veut dire que c'est de la nappe éventuellement complétée par l'eau de Rhône Sud et après c'est la valeur mesurée sur une eau qui sort du robinet ; alors ce n'est pas forcément à Brignais mais ça peut être Chaponost et normalement nous avons la même eau, que ce soit à Chaponost ou Brignais, c'est la même distribution mais ça donne une idée.

Nous voyons qu'il y a une certaine variabilité. En décembre nous descendons vraiment en dessous de ce qui risque d'être la future norme de 100. Nous sommes toujours en nanogrammes par litre et en mars nous voyons une légère remontée et du coup au robinet on se retrouve vraiment « borderline » de la future norme qui risque d'être adoptée.

Sinon sur les PFAS, les 4 les plus préoccupants nous voyons que nous sommes tout de suite beaucoup plus bas, ce qui est un peu plus rassurant, c'est-à-dire que ces 4 PFAS ne représentent pas la quasi-totalité des 20.

Dernier « slide », la réglementation PFAS eau potable. Il y a eu une directive de 2020 sur l'eau potable qui a été modifiée pour intégrer les PFAS donc eau potable, c'est la qualité des eaux pour la consommation humaine ; il y a 20 PFAS qui sont particulièrement suivis dans les analyses. Il y a un seuil réglementaire qui est en cours de discussion et qui doit être étendu à tous les pays de la Communauté européenne. Il sera de 0,1 microgramme par litre ou 100 nanogrammes par litre (l'unité change mais c'est la même valeur). La France doit transposer en droit français cette directive avant 2026. On peut penser que ça risque peut-être de s'accélérer quand même par rapport à ce qui est mis en évidence.

A ce jour, l'Agence Régionale de la Santé n'a pas émis d'interdiction quant à la potabilité de l'eau et, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, sur les 20 PFAS analysés, les 4 PFAS identifiés comme les plus à risques donc ce sont les 3 : perfluoroalkylées, perfluononoicacides, perfluohyxanoïque sulfuroniques acides et les perfluorooctyl sulfuroniques acides qui sont particulièrement suivis parce que depuis des années, il y a une certaine documentation scientifique qui dit que ces produits peuvent provoquer des problèmes de santé.

Pour plus d'informations, j'ai voulu rajouter les 3 sites qui me semblent les plus pertinents et sur lesquels on retrouve toutes les analyses et beaucoup d'explications. Ce sont des sites assez trapus et malheureusement les liens que l'on nous avait fournis ne fonctionnaient pas bien, donc nous vous les fournissons après. C'est donc le site de la Préfecture, le site de l'ARS et le site de la DREAL, sachant qu'il y a des parties communes. Dans plusieurs de ces sites nous retrouvons les mêmes parties sur les descriptions des produits. Voilà ce que, d'une façon assez synthétique...je pense que c'était le dernier « slide ».

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Claude MARCOLET** : Nous terminons sur un « slide » effectivement sur l'eau, c'est-à-dire que je pense que c'est le vecteur du fait de l'industrie, c'est le vecteur de communication.

**M. Serge BÉRARD** : Ça peut être l'air aussi.

**M. Claude MARCOLET** : Mais nous avons parlé à un moment donné d'emballages, de cosmétiques, de tout un tas de choses comme ça ; est-ce que cela veut dire que l'on peut récupérer ces produits ? Par exemple un aliment qui a été emballé dans quelque chose, est-ce qu'il y a une transmission, est-ce que l'on peut ou est-ce uniquement le vecteur eau ? A demander qui de la poule ou de l'œuf...

**M. Jean-Philippe GILLET** : Je ne suis pas suffisamment expert pour répondre à toutes les questions. Je pense que par contact c'est plus...par la destruction ; la destruction de ces produits quand ils passent ou le lavage, on peut relarguer petit à petit plus de ces produits quoi.

**M. Lionel BRUNEL** : Quand l'on a fait économie après histoire-géo, c'est compliqué !

**M. Serge BÉRARD** : Mais c'est vrai. On voit que le métier de scientifique c'est un vrai métier. Merci en tout cas Jean-Philippe parce qu'après l'avoir écouté nous n'avons pas tout compris mais on se sent quand même un peu plus intelligents.

**M. Lionel BRUNEL** : Comme disait l'autre, ça fait plaisir de savoir qu'on est compris par des gens qui comprennent des trucs que l'on ne comprend pas. Blague à part, moi j'ai l'impression qu'on n'a rien appris du tout, enfin sur le fond nous n'avons rien appris du tout. Moi j'en retire, merci de l'avoir fait d'abord, mais en fonction d'où on va placer la norme, à deux centièmes près on va être totalement rassurés ou complètement paniqués ; c'est la rigolade du problème de la norme. Derrière, nous sommes partis d'un sujet dont le vecteur était l'eau et vraisemblablement l'eau du Rhône en partant des usines qui sont au sud de Lyon et nous en sommes arrivés aux poules.

Déjà sur l'eau, la dernière fois que nous en avons discuté, on s'est rendu compte (à moins que je me trompe) qu'on en avait retrouvé dans le Garon ; jusqu'à preuve du contraire ce truc-là n'est pas comme le saumon, ça ne remonte pas les rivières donc en fait est-ce que nous avons une avancée sur le sujet de pourquoi on retrouve ces produits ?

Cela sous-entendrait qu'ils ne viennent pas de l'endroit dont on parle mais peut-être d'autres lieux et après l'eau, je ne vois pas bien le lien avec les poules sur certains plans, pardon. Quand est arrivée cette histoire, un certain nombre de Maires ont communiqué, notamment le Maire de Saint-Genis-Laval qui a communiqué en disant à sa population : « ne vous inquiétez pas, notre point de puisage est très largement en amont de tout cela ; il n'y a pas de problème à Saint-Genis-Laval ». Or si je regarde, j'ai l'impression que les poules de Saint-Genis-Laval ont autant de problèmes que les poules d'ailleurs. Donc cela veut dire qu'il y a d'autres vecteurs ; je ne pense pas qu'on ramène l'eau pour faire boire les poules de Saint-Genis-Laval, Brignais. Je trouve qu'en fait on ne sait pas grande chose. Derrière qu'est-ce qu'on cherche et vers quoi on va ?

**M. Serge BÉRARD** : Il y a deux sujets au fond derrière ça sur lesquels nous pouvons, à travers les échanges que nous avons eus, apporter quelques éléments. Tout d'abord l'ARS, les acteurs lors de cette réunion, c'est intéressant parce qu'il y avait tous les Maires concernés mais il y avait la DREAL qui était là, la DDT, la Préfecture, (un représentant de la Préfecture) l'ARS, tous les acteurs en fait qui ne travaillent peut-être pas aussi facilement ensemble que cela et qui étaient sous une forme de task force en disant : finalement on découvre un sujet qui concerne, enfin dont la problématique est assez bien révélée par votre question ou vos questionnements.

A priori effectivement ce sont les rejets dans l'eau mais ces rejets dans l'eau peuvent être DAIKIN, ARKEMA mais ça peut être aussi l'incendie qui a eu lieu, parce qu'en fait ces produits se stockent, donc il peut y avoir des produits qui sont là depuis très longtemps ; nous avons du mal à le dire.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Ils ne sont pas dégradables et sont permanents.

**M. Serge BÉRARD** : Ça peut être l'air aussi, on ne sait pas dire donc ce qui pourrait expliquer pourquoi les poules mangent des bestioles qui sont dans la terre et qui contiennent ces PFAS. En tout cas, l'être humain, lui, va être contaminé ou en a accumulé parce qu'il mange, parce qu'il boit. Cela veut dire que nous allons plutôt orienter après les analyses du côté de l'eau et du côté des aliments, les végétaux, qui se nourrissent aussi de la terre ou les animaux qui se nourrissent de la terre.

Sur les questionnements sur l'eau et sur le Garon et les poissons du Garon, nous n'avons pas de réponse mais ce que l'on sait, c'est que l'irrigation de toute la Région est faite par un système d'irrigation qui puise son eau dans le Rhône donc l'eau est remontée mais elle redescend et on la retrouve aussi dans la nappe phréatique et dans le Garon, ce qui pourrait être un élément d'explication mais là encore ce n'est pas...personne n'a fait la démonstration que c'était ça mais ça fait partie des hypothèses qui sont posées. Donc nous arrivons à comprendre qu'il peut y en avoir et incontestablement il faut faire des mesures et regarder quel est le niveau de risque, sachant qu'il y a quand même des actions qui consistent à arrêter les rejets.

On devrait constater qu'il y en a peut-être moins à un moment donné, peut-être parce ce qu'ils sont plus profonds, parce que, je n'en sais rien, mais c'est en tout cas quelque chose qui va être suivi ; comment dans le temps et au passage j'en profite pour dire que j'ai demandé, étant Président du SMAGGA, et le SMAGGA étant en charge de la ressource en eau, que notre Directrice et son équipe fassent un état des lieux en fait, travaillent et commencent à mettre un « point zéro » de ce que l'on connaît sur le sujet, sur tous les relevés qui sont faits. Nous sommes en train de travailler à la question aujourd'hui, où on va faire des relevés, en sachant que les syndicats d'eau potable, eux, font le relevé mais sur les réseaux d'eaux, sachant que l'eau peut venir du Rhône ou de la nappe phréatique donc il faut aussi qu'on se pose des questions en amont pour que les prélèvements qui vont être faits à l'avenir prennent en compte cette dimension. Nous en sommes à ce stade et je pense que, je tiens à le dire à ce niveau-là, nous savons que nous sommes dans un monde où on ne nous dit pas tout et c'est ressenti comme ça ; bien souvent à juste titre, quand on voit le scandale de la banane aux Antilles par exemple.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Le chlordécone.

**M. Serge BÉRARD** : Merci ; ou encore tout le monde a vu le film « Dark Water » où nous avons parfois des institutions qui se liguent avec des lobbys pour pâlir l'info, pour pâlir les choses...et il faut se bagarrer pour révéler l'information. Très honnêtement, le sentiment que j'ai eu à la suite de cette réunion avec l'ensemble des acteurs de l'État, c'est qu'il y a une volonté de transparence. Après, qui devra payer les analyses, comment tout cela...enfin quelle sera l'action juridique s'il y a des choses qui ont été faites, qui ont été interdites, sachant que l'on peut se poser la question puisque l'on voit n'y avait pas de norme mais ça, nous allons laisser l'État s'en occuper.

A ce stade honnêtement, pour ce qui me concerne, je fais confiance à l'État, à l'ARS, qui ont vraiment pris les choses en main avec beaucoup de sérieux et qui donnent les informations de façon très transparente. Jean-Philippe le disait, toutes les informations sont disponibles alors de façon un peu éparse peut-être ; c'est pour cela qu'il a fait un gros travail pour donner de l'information à ceux qui s'y intéressent.

Après, il y a la question, ok il y a des PFAS mais quid de la santé ? C'est la question que nous avons posée pendant cet échange et il y avait un responsable de l'ARS qui était bien embêté pour nous répondre parce qu'en gros il nous dit, je pense qu'il répondait honnêtement ; « à ce stade, nous ne sommes pas capables d'établir de lien précis entre les problèmes de santé publique et les PFAS », c'est-à-dire, à la

différence par exemple des microparticules, on sait qu'il y a 40 000 morts par an à cause des microparticules et nous sommes incapables de faire, à ce stade, ce type de lien d'autant plus que les maladies qui pourraient être provoquées par ces perturbateurs peuvent être provoquées par d'autres perturbateurs aussi, donc la réponse qui m'a été faite, je pense que la personne était honnête, je ne sais pas, il y a peut-être des gens plus compétents qui viendront dire autre chose que cette personne qui sera un jour interrogée, a été de dire : « peut-être que dans 30 ans nous saurons dire ». En fait ces PFAS s'accumulent progressivement et c'est quand ils arrivent peut-être à une certaine dose qu'ils peuvent avoir un effet sur la santé.

Cette affaire-là me fait penser un peu aux ondes électromagnétiques qui ne sont pas naturelles non plus, et sur lesquelles nous avons raison de nous interroger. D'ailleurs Nicolas aura l'occasion d'y revenir parce qu'il y a des études qui ont été faites sur ce sujet récemment là aussi pour se rassurer, tous. Voilà où l'on en est aujourd'hui. A partir de là, c'est la raison pour laquelle l'État ne peut que, par principe de précaution à partir du moment où c'est identifié, dire « nous, nous vous recommandons et si vous avez des craintes, ne mangez pas ces œufs-là mais nous sommes incapables de vous dire si ça a un impact réel sur votre santé ». C'est un sacré sujet. Je pense que tout le monde est honnête dans cette affaire mais nous avons du mal à aller plus loin à ce stade, donc il faut continuer.

J'évoquais ce « point zéro » que j'ai demandé au SMAGGA pour que l'on voie évoluer dans le temps ce niveau de ces perfluorés dans l'eau et puis les analyses continueront. Nous sommes au début de la prise en compte réellement de ce polluant puisque ça en est quand même un, ce n'est pas naturel. Voilà ce que nous pouvons dire à ce stade, donc bien embêté pour dire quoi que ce soit à nos concitoyens. Après chacun est responsable, adulte. On donne l'information, on donne de la transparence et nous sommes tous face à cette question, comme tous nos concitoyens, à devoir apprécier la situation, à s'interroger pour soi-même, pour sa famille ; qu'est-ce que l'on fait ?

Alors il y a des questions qui sont posées sur la mise en œuvre de traitements, c'est sans doute une question qui va arriver. Il y a aujourd'hui des possibilités de traitement ; à ma connaissance ils ne sont pas imposés ou recommandés par l'ARS mais nous pourrions imaginer qu'il y a des solutions pour ; alors des filtres ou je ne sais plus, il y a différentes techniques qui permettent mais qui coûtent des millions d'euros pour les mettre en œuvre parce que j'ai su qu'ils permettraient de les supprimer en tout cas du réseau d'eau. C'est peut-être des choses vers lesquelles nous allons tendre. On peut se poser la question, qu'est-ce que nous faisons dans nos écoles... à ce stade nous n'avons pas pris de décision. Je pense qu'il faut continuer à observer, faire confiance aux gens dont c'est le métier, en l'occurrence l'ARS pour l'essentiel, en tout cas pour les recommandations touchant à la santé et rester vigilants. Nous étions là, à un « point zéro » finalement de la situation et nous avons maintenant matière et une méthodologie, grâce à Jean-Philippe, pour analyser la situation et comprendre ce qu'il se passe et où sont les risques.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Petite question complémentaire. Alors si j'ai bien compris au départ, nous avons détecté ces PFAS dans l'eau. Ensuite pour les poules, est-ce que l'on a fait des prélèvements sur le sol ou non ou uniquement dans les œufs ? C'est une question qui m'intéresse et de savoir si l'ARS a décidé pour le futur de faire des détections dans le sol parce qu'aujourd'hui les œufs, les poules, c'est le quid des autres animaux que nous sommes censés consommer ?

Je pense que la population se pose la question.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, tout à fait.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Je vous rejoins, Monsieur le Maire, effectivement pour l'instant nous n'avons pas d'indication à savoir si ça peut être nocif à court ou moyen terme ou long terme sur la santé des usagers.

**M. Serge BÉRARD** : Ce n'est sûrement pas bon.

**M. Jean-Philippe SANTONI** : Voilà, toujours est-il mais je pense que l'ensemble de nos concitoyens vont se poser les mêmes questions que nous nous posons. Merci.

**M. Serge BÉRARD** : Peut-être une réponse et une intervention de notre représentant au SIDESOL.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Pour les œufs, ça recoupe aussi la question de Lionel donc pourquoi les poules ? Elles sont contaminées. La démarche de la DREAL donc elle a augmenté le périmètre des poules jusqu'à Saint-Genis-Laval qui se sont avérées contaminées. Alors par rapport aux autres communes plus près comme Oullins, Pierre-Bénite et Irigny, ça serait un degré moindre puisqu'à priori il n'y a que 50% des cas étudiés qui sont non conformes et il y a 50% qui sont conformes alors que dans les autres communes, le taux de non-conformité est plus élevé. Après, cela dépend aussi du nombre d'analyses qui ont été faites. Du coup, la Préfecture pour compléter, parce que l'idée de la DREAL c'est d'investiguer pour comprendre au plus près le phénomène de contamination et prendre des mesures en conséquence. Pour les poules, ils se sont focalisés sur les dosages des œufs mais ces dosages vont être complétés par des études donc des questionnaires seront envoyés à chaque propriétaire pour les questionner vraiment, « comment se nourrissent les poules ? Est-ce qu'elles sont en liberté » ? Pour essayer de trouver si c'est plus par une contamination aérienne ou est-ce que c'est plus par une contamination par le sol. C'est aussi petit à petit, ils avancent dans ce sens-là pour avoir une vision plus complète ; pas uniquement l'œuf mais essayer de comprendre pourquoi la poule a accumulé...

**M. Serge BÉRARD** : Alors pour répondre sur d'autres animaux, je sais que sur Saint-Genis-Laval il y a un élevage de bovins sur lesquels des prélèvements ont été faits mais je n'ai pas...

**M. Jean-Philippe GILLET** : C'est conforme.

**M. Serge BÉRARD** : Je n'ai pas eu la réponse, là.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Ça a été sur la viande et sur le foie parce qu'à priori sur le foie il y a des organes qui...puisque comme le foie c'est ce qui sert à excréter, il peut y avoir des proportions plus importantes et là, a priori c'était bon, enfin conforme.

**M. Serge BÉRARD** : M. BLAIN, vous vouliez intervenir ?

**M. Philippe BLAIN** : *Je ne suis pas du tout spécialiste mais deux choses ; sur ce qui va sortir sur PFAS au fur et à mesure que l'on va analyser, ça va ressembler un peu aux PCB me semble-t-il donc les polychlorobiphényles ; vous savez tous qui ont pollué le Rhône, donc à partir d'un certain niveau et des usines qui ont investi par leurs rejets les sédiments, qui ont interdit la consommation des poissons du Rhône très longuement, comme disait le Maire tout à l'heure.*



*Ce qui fait défaut et, c'est facile à dire 20 ans après mais, il manque une étude épidémiologique pour dire que ces PFAS sont certainement pas très bons, je ne vous conseille pas de lécher des poêles « Téfal » mais à quel niveau se situe le risque ?*

*Après chacun aura sa propre sensibilité. Il est douteux qu'il n'y ait pas de risque parce que forcément ce sont des perturbateurs endocriniens et potentiellement cancérigènes mais à quel niveau ? Où faut-il le chercher ? C'est très difficile en définitive donc l'étude épidémiologique fait défaut, elle va être déclenchée maintenant mais nous en aurons les résultats dans plusieurs années.*

**M. Serge BÉRARD** : Peut-être Roger REMILLY qui est au SIDESOL.

**M. Roger REMILLY** : Oui je pense que tout le monde s'inquiète, les syndicats des eaux aussi. Moi je me pose une question : je bois 2 litres d'eau par jour, j'ai cru entendre qu'il faudrait que je vive 10 000 ans pour avoir vraiment un impact sur le physique. Alors que l'on s'inquiète, je suis tout à fait d'accord, c'est tout à fait normal mais après est-ce que l'on a, si l'on boit 2 litres d'eau par jour, dans combien de temps nous allons être atteints ? Si c'est dans 10 000 ans, ce n'est pas grave.

**M. Serge BÉRARD** : C'est pour cela d'ailleurs qu'il y a des parents qui s'inquiètent pour leurs enfants parce qu'ils se disent qu'ils commencent tout petit à consommer ça et c'est sûr que quand l'on a atteint un certain âge, on ne risque peut-être plus grand-chose de ce côté-là. On peut toujours faire un peu d'humour là-dessus mais il y a des vraies inquiétudes qu'il faut entendre et c'est la raison pour laquelle nous allons continuer à travailler sur le dossier et nous allons attentivement suivre les recommandations de l'ARS.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Si je peux juste me permettre pour compléter la remarque de M. BLAIN, effectivement c'est important qu'il y ait une étude épidémiologique. Ensuite dans un deuxième temps il faut qu'il y ait des études de risques et ces études de risques, car là pour l'instant nous n'avons parlé que de seuils, de normes... Ces études de risques sont faites en fonction du régime alimentaire donc il y a un régime alimentaire qui est défini pour l'Europe, et ensuite ce régime alimentaire, il y a le régime des bébés, des nourrissons, des enfants et des adultes, avec le poids, ...

En fait ce qui se passe c'est qu'effectivement là où l'on peut être alerté c'est pour les personnes les plus fragiles donc les nourrissons. Effectivement, je ne conseillerais pas de faire des biberons avec de l'eau du robinet.

**M. Lionel BRUNEL** : On ne le conseillait déjà pas avant.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Donc les personnes les plus fragiles, les nourrissons et les personnes très âgées ou les personnes malades. Après un adulte bien portant, même s'il a léché une casserole de « téflon », voilà, il faudrait qu'il en lèche pendant des heures et des heures, et encore.

**M. Serge BÉRARD** : Et des années.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Et en fait dans ces calculs de risques, il y a le risque chronique donc long terme et le risque immédiat ; ça nous en saurons plus quand ça va avancer.



**M. Lionel BRUNEL** : Une question, nous avons l'impression, en parlant là que c'est microcosmique en fait mais le problème ne serait que « Lyonno-lyonnais » ; il y en a partout.

**M. Serge BÉRARD** : Non, non.

**M. Lionel BRUNEL** : Je n'en sais rien mais on a l'impression que la Préfecture s'est saisie de cela en Préfecture du Rhône, dans notre petit coin, mais...

**M. Serge BÉRARD** : Elle a réagi aux médias. D'ailleurs l'Europe s'en est saisie il y a longtemps puisque l'Europe a défini justement des références ; je ne sais pas si c'est des normes, par prudence, par précaution, que l'on n'avait pas encore adopté donc le sujet est au-delà de la France et au-delà du Rhône. Simplement, il se trouve que nous sommes dans la vallée de la chimie et que du coup ça alerte plus, à juste titre. Oui, M. BLAIN ?

**M. Philippe BLAIN** : *Complémentairement par rapport à la remarque de Lionel BRUNEL, il y a quand même eu, alors c'est le reportage qui a déclenché car il est parti de la Région, de notre Région mais de ce que j'ai cru lire dans la presse nationale, d'abord c'est un phénomène national et, dans la Vallée du Rhin en particulier, on va retrouver aussi des usines chimiques et la pollution serait plus forte que dans le couloir de la chimie Rhôdaniennne donc ce n'est pas un problème « localo-lyonnais ».*

**M. Serge BÉRARD** : Mais il se trouve que chaque commune, je pense, aujourd'hui en France qui est confrontée à cela, s'en saisit et essaie de rassurer puis de comprendre ; déjà pour nous tous et puis pour tous nos concitoyens. Je pense que nous allons continuer à suivre ce dossier et dès que nous aurons des informations complémentaires, nous en ferons part et nous allons voir quelle position prend dans la durée l'ARS et je dirais, une des conséquences qu'il pourrait y avoir c'est de s'interroger sur, toujours par principe de précaution, est-ce qu'on se donne les moyens pour éliminer ces PFAS de l'eau par exemple ? Il y a eu aussi des prélèvements sur la salade qui ont montré aussi des...

Voilà, est-ce que nous avons fait le tour ? Sûrement pas mais est-ce qu'à ce stade il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Une petite précision sur la remarque de Roger REMILLY, donc dans nos relations avec la Préfecture nous avons un site où nous pouvons poser des questions et une des questions que j'ai posées, c'est justement pour communiquer auprès du public. A une teneur donnée dans l'eau, combien faudrait-il boire d'eau pour que ça devienne dangereux ? La mâche, pareil ; s'ils avaient quelques exemples concrets à une teneur donnée de contaminant dans le produit, quelles sont les quantités ? Parce que la mâche, j'ai vu des calculs, nous arrivions à 12 kilos de mâche par an, je crois.

**M. Serge BÉRARD** : Pour avoir les 100...

**M. Jean-Philippe GILLET** : Pour avoir la dose et c'est quelque chose que j'aimerais bien me faire confirmer ; que le calcul est valide parce que ce sont des choses qui sont quand même assez parlantes ; faire des calculs par soi-même, c'est compliqué et on risque de se tromper.


**M. Serge BÉRARD** : Oui parce que l'autre jour Jean-Philippe est parti dans un calcul et j'ai renoncé à

comprendre.

**M. Lionel BRUNEL** : Je proposerai sur un trait d'humour pour en finir peut-être, c'est que finalement le plus simple pour tout le monde c'est que Jean-Philippe nous dise s'il continue à manger des œufs et à boire de l'eau et puis nous nous calerons sur ce qu'il fait, lui.

**M. Serge BÉRARD** : En tout cas merci beaucoup Jean-Philippe pour ces éclairages. Merci à tous et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 00

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 avril 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 24 mai 2023 
Jean Philippe SANTONI (Secrétaire du Conseil municipal du 26 avril 2023)	Le 24 mai 2023 